

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

**Mercredi 28 septembre 2022 à 20h00**  
**À la salle du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids**

### 1. TABLE DES MATIERES

1. Assermentations .....	1
2. Appel .....	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29.06.2022. ....	1
Modification de l'ordre du jour : .....	2
4. Election de deux membres pour la commission de gestion et finances, un membre commune d'Arzier-Le Muids et un membre commune de Genolier.....	2
5. Communications du bureau.....	2
6. Communications du CODIR. ....	3
7. Préavis 07/2022 - relatif au budget AISGE - Ecole 2023 .....	3
8. Préavis 08/2022 - relatif au budget AISGE - Accueil de jour 2023 .....	4
9. Réponse du CODIR à l'interpellation de M <sup>me</sup> DUNAND .....	4
10. Proposition individuelle et divers .....	5

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

**Mercredi 28 septembre 2022 à 20h00**  
**À la salle du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids**

La **Présidente**, M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour le Conseil Intercommunal de l'AISGE.

### 1. ASSERMENTATIONS

Sont assermentés, après la lecture du serment, M. **Denis BERGER** commune d'Arzier-Le Muids et M. **Alain BLUMENSTEIN** commune de Givrins, ils deviennent Conseillers Intercommunaux.

### 2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

7 membres du CODIR sont présents
17 membres du CI sont présents, sur 19* convoqués, 3 excusés
*Manque 1 membre pour la Commune de Trélex

*Le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29.06.2022.

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal, reçu rapidement après le dernier Conseil.

M<sup>me</sup> **Natacha RUFFET** nous fait remarquer que suite à l'envoi de l'email de la **Présidente** rappelant les directives fournies par la Préfecture, que l'approbation du PV revient à la **Présidente** avant la transmission à l'Assemblée et que si trois mois s'écoule entre la remise du PV et la distribution, c'est sous son entière responsabilité. La **Présidente** assume complètement.

M<sup>me</sup> **Noémie DUNAND** trouve une « coquille » page 4 : Y aurait-il des opportunités ~~que si~~ présenteraient avant ? qui se présenteraient. Les corrections seront faites

<b>VOTATION :</b>	<b>*13 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>3 Abstentions</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>procès-verbal</b> est adopté à l'unanimité.		

\*la **Présidente** ne prend pas part au vote à main levée, uniquement bulletin secret

## MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

### 4. ELECTION DE DEUX MEMBRES POUR LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES, UN MEMBRE COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS ET UN MEMBRE COMMUNE DE GENOLIER

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER**, la **Présidente**, modifie l'ordre du jour. Elle ajoute en point 3, élection de deux membres pour la commission de gestion et finances. En effet, suite à la démission de M. **Yann MUFFAT** et de M. **Martin SCHLAEPFER** du Conseil Intercommunal et de leur rôle en qualité de membres de la commission gestion et finances, il nous faut élire un membre pour représenter la commune d'Arzier-Le Muids et un membre pour représenter la commune de Genolier,

La **Présidente** demande des candidats :

M<sup>me</sup> **Noémie DUNAND** commune de Genolier  
M. **Denis BERGER** commune d'Arzier-Le Muids

Sont élus par applaudissement
-------------------------------

### 5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La **Présidente** explique que le 15 septembre dernier nous avons eu une réunion avec le **Préfet** M. **Olivier FARGEON**. Elle nous rappelle quelques points :

- Le **Préfet** remercie chacun des membres pour son investissement au Conseil Intercommunal.
- Le Procès-Verbal est en effet approuvé par la **Présidente**, mais il peut être modifié par l'Assemblée lors du prochain Conseil Intercommunal et il peut être utilisé lors des conseils communaux respectifs dans les communes pour relater les faits.
- Il nous rappelle que tous les conseillers doivent respecter le secret de fonction. Nous connaissons les personnes qui votent, nous pouvons donner le nombre de voix, mais ne pas relater qui a voté quoi.
- Concernant les rapports de commission :  
Ils doivent comporter le titre du préavis, les membres de la commission, puis viennent les membres présents et les membres absents. Autant dans la séance de présentation des préavis par le CODIR, mais également durant les séances de travail en annexe.  
La signature est par le président et le rapporteur et/ou le président-rapporteur  
Un membre qui ne serait pas en accord peut faire un rapport de minorité  
M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU** demande si même durant des séances zoom il faut noter tous les membres présents, la réponse est oui et la **Présidente** ajoute que les séances zoom sont à éviter, le **Préfet** préconise que les séances se fassent en présentielles.  
Sous la signature on peut mettre absent à la séance.

La **Présidente** précise que lorsque tout va bien, notre manière de faire est correcte, mais que lorsqu'il y aura « un pépin », un protocole se met en route et nous devons respecter les règles. Ceci évite également que trois personnes se téléphonent, fassent le rapport et que les deux autres n'aient plus rien à redire.



## 6. COMMUNICATIONS DU CODIR.

M. **Scott ADAMS** remercie l'Assemblée d'être présente ce soir pour ce Conseil, il excuse les membres du CODIR qui sont au Conseil Intercommunal du RAT. Les séances n'ont pas été coordonnées, mais les séances de Conseil Intercommunal ont été planifiées en septembre et celle du RAT en novembre. L' AISGE représente un chiffre d'affaire d'environ 20% du RAT, il est tout de même important de représenter l' AISGE au Conseil Intercommunal du RAT.

Il salue la présence de M<sup>me</sup> **Annick KOSEL**, directrice générale de l' AISGE en fonction depuis le 01.09.2022.

Un point sur la situation de l'accueil de jour, une analyse est en cours faite par la nouvelle directrice administrative, des corrections sont en cours, sur le traitement de certains dossiers. Les corrections sont établies et sont retournées aux personnes concernées. M<sup>me</sup> **Ana CARDOSO** directrice administrative ad'intérim termine son mandat, le recrutement d'une directrice RH sera bientôt demandé, ceci occasionnera des frais supplémentaires.

Concernant le bâtiment du Bix, un préavis a été déposé au Conseil Communal d'Arzier-Le Muids de 27'000 CHF, pour une demande de crédit pour une analyse complémentaire, préavis qui a été adopté. Le Bix 1 tel qu'il a été imaginé était sur des prévisions démographiques datant de 2012, suite à l'étude Migrogis de 2022 et l'évolution démographique, le Bix 2 sera donc envisagé. L'étude de la taille et de la composition du Bix 2 sera sur quatre mois et donc le chantier est en arrêt.

## 7. PRÉAVIS 07/2022 - RELATIF AU BUDGET AISGE - ECOLE 2023

La **Présidente** donne la parole à M. **Paul MENARD** pour la présentation de ce préavis.

Quatre points pour le budget 2023 pour expliquer les 8'000'000 CHF :

1. A la demande de la Préfecture il faut regrouper au moins tout le primaire P1 et P2 sur les communes.
2. Les loyers ont été ajoutés de tous les locaux scolaires, du bas des communes, comme du haut. M<sup>me</sup> **Mélanie SAUTHIER** est remerciée pour avoir regroupé les éléments et fait les distinctions nécessaires.
3. L' AISGE doit se professionnaliser et réduire la place du CODIR dans l'opérationnel. L'engagement de M<sup>me</sup> **Annick KOSEL** 50% payé par l' AISGE et 50% par le fond des comptes de l'accueil de jour.
4. Dans l'actualité, les coûts de l'énergie vont augmenter. A Genolier les kilowatts sont passés de 7 centimes à 45 centimes, après négociation ! Les coûts de l'électricité sur le bâtiment du Cordex passera de 22'000 CHF en 2022 à 141'000 CHF pour 2023.

Lecture des conclusions du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Gabriel GALIBOURG**, la commission recommande d'approuver le préavis n°07/2022.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>16 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>1 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	<b>Le préavis 07/2022 est accepté à l'unanimité.</b>		

### 8. PRÉAVIS 08/2022 - RELATIF AU BUDGET AISGE - ACCUEIL DE JOUR 2023

La **Présidente** donne la parole à M. **Cédric MARZER** pour la présentation de ce préavis. Les points importants pour ce budget, nouvel exercice pour lui-même suite à la démission de M<sup>me</sup> **Nathalie MEYER**. Il a travaillé sur ce budget avec M<sup>me</sup> **BRON** :

- Les hypothèses sont 90% des places remplies, taux conseillé par le RAT qui s'investit beaucoup dans le budget.
- Hausse moyenne des salaires de 2.5% est envisagée après l'acceptation du Canton.
- Intégration des hausses de frais d'intendance, suite au préavis accepté en juin.
- Les salaires de la nouvelle comptable et de la nouvelle directrice, mais également un poste pour la nouvelle directrice RH à 60% pour 2023 sont intégrés au budget.
- L'achat d'un programme pour le contrôle des heures du personnel

239'293 CHF de perte sur le budget 2023, il y a des réserves d'argent des années précédentes. Ce chiffre en négatif est à prendre en compte avec l'hypothèse que le tarif pour les parents reste le même, le RAT propose d'augmenter de 6 CHF.

Lecture d'un erratum et de la conclusion du rapport de la commission gestion et finances, par M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU**, la commission recommande d'approuver le préavis n°08/2022.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. **Sébastien PIGUET** demande si le manque de personnel dans le secteur tertiaire dans les UAPE, énoncé ce printemps, a été pris en compte, il aurait souhaité voir un point au budget pour absorber ce manque et engager du personnel. M. **Cédric MARZER** explique que le montant a été prévu et M. **Sébastien PIGUET** précise que la loi prévoit un équilibre, au niveau éducateur et ASE. M. **Cédric MARZER** prend cette demande en considération.

<b>VOTATION :</b>	<b>16 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>1 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	<b>Le préavis 08/2022 est accepté à l'unanimité.</b>		

### 9. RÉPONSE DU CODIR À L'INTERPELLATION DE M<sup>ME</sup> DUNAND

M<sup>me</sup> la **Présidente** donne la parole à M. **Scott ADAMS**. Le CODIR a pris connaissance de l'interpellation déposée au Conseil Intercommunal du 29 juin 2022 par M<sup>me</sup> **Noémie DUNAND**. Occupé cet été à préparer le budget et à rattraper du retard dans les dossiers de l'accueil de jour, le CODIR n'a pas pu préparer une réponse complète pour ce soir. Le CODIR s'en excuse. La réponse détaillée sera proposée au printemps 2023 par la nouvelle directrice générale.



## 10. PROPOSITION INDIVIDUELLE ET DIVERS

M. **Denis BERGER** revient sur les explications des signatures des rapports. Les rapports peuvent être faits en plusieurs séances, mais il pense qu'il faut tout de même la majorité des membres pour travailler. La **Présidente** explique que comme les cinq communes sont représentées, il ne peut pas être exigé d'avoir tous les membres. Il est important d'éviter que deux personnes prennent la décision pour tout le groupe, il faut un échange et la liste de présences/absences en gardant la majorité pour le travail, soit trois personnes.

M. **Sébastien PIGUET** a eu des retours de parents qui ont rencontré des problèmes sur les transports scolaires, il a préparé un recueil de problèmes et fera par la suite une intervention, les personnes intéressées de lui transmettre des informations supplémentaires peuvent le contacter. M<sup>me</sup> **Valérie LE GRAND GERMANIER** souhaiterait des précisions ? La **Présidente** explique que c'est le moment idéal pour parler de ces problématiques devant le CODIR. M. **Sébastien PIGUET** reste discret, mais explique un point, c'est que le personnel n'est pas formé. Pour exemple un accompagnant de 12 enfants est en avant du cortège, dans la LAT il est pourtant expliqué de bien se mettre en arrière du cortège d'enfants pour avoir une vision globale. M<sup>me</sup> **Valérie LE GRAND GERMANIER** confirme que le secrétariat général se fera un plaisir de répondre et de trouver des solutions. La **Présidente** précise qu'il serait bien de faire part de ces problèmes rapidement afin de maintenir la sécurité.

M<sup>me</sup> **Myriam BEDAT** affirme qu'avec le retard du Bix annoncé, la rentrée en août 2024 sera décalée également ? M<sup>me</sup> **Louise SCHWEIZER** précise que l'ouverture était prévue pour 2024, mais était présomptueuse et l'ouverture sera pour août 2025. C'est l'opportunité de refaire le bilan correctement, avec le préavis adopté par le Conseil Communal d'Arzier-le Muids et d'utiliser ce temps à profit.

M. **Laurent MATHEY** demande si suite à l'explosion du coût de l'électricité, le CODIR a étudié l'opportunité de mettre des panneaux solaires sur les bâtiments ? M. **Gérald GIRARDET** indique que sur le bâtiment du Pavillon, qui appartient à la commune de Genolier, est déjà équipé de tuiles solaires. Les autres bâtiments sont à l'AISGE et c'est à l'AISGE de décider. M. **Scott ADAMS** a demandé une offre, mais il y a des délais prolongés au vu de la demande et ils ne seront pas en place pour ce printemps.

M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU** remercie le CODIR pour les places supplémentaires à la cantine de Givrins.

La **Présidente** clôt la séance. Fin de la séance à 21h00

### Pour le bureau du Conseil Intercommunal

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** (*Présidente*)

M<sup>me</sup> **Valérie ZEENDER** (*Secrétaire*)

*Ce projet de procès-verbal n'est pas approuvé et pourra être modifié par l'Assemblée lors du prochain Conseil Intercommunal*